

Le 9 avril, tous et toutes ensemble on reprend la rue !

Le 9 avril, c'est notre signal de la contestation contre le vol du fruit de notre travail et contre la stigmatisation de tous ceux et celles que le système exclut.

Le 9 avril, c'est notre refus d'une société de cupidité au profit d'une minorité de privilégiés, société qui engendre toujours plus d'inégalités et de dégâts écologiques.

Le 9 avril, c'est la défense des services publics et des moyens aux agents qui servent l'intérêt général.

Le 9 avril, c'est notre volonté de lutter contre la politique d'austérité du gouvernement et contre les attaques patronales.

Mais l'austérité, c'est quoi ?

L'austérité c'est se soumettre aux lois des marchés financiers qui font payer la crise et les dettes publiques aux salarié-es, aux retraité-es, aux chômeurs-euses.

L'austérité c'est l'argent public dilapidé dans des exonérations fiscales sans fin au profit des entreprises et des banques et au détriment du financement des protections sociales de toutes et tous.

L'austérité c'est le gel des salaires des salarié-e-s, dans le privé comme dans le public, alors que les profits et les dividendes distribués par les patrons explosent.

L'austérité c'est l'ensemble des mesures anti sociales comme la loi Macron qui facilite le travail de nuit et du dimanche, la précarité et les licenciements.

L'austérité c'est organiser la misère et nourrir la montée de l'extrême droite raciste.

Voilà pourquoi nous devons reprendre la rue, mettre toutes nos forces dans la réussite des grèves et manifestations le 9 avril.

Le 9 avril est aussi une étape importante vers la construction d'une mobilisation prolongée.

Partout dans les régions, les quartiers, les entreprises, les services, c'est à nous toutes et tous de décider des suites à donner à cette première journée de mobilisations.

Contre l'insatiable richesse...

La concentration des richesses par une couche de plus en plus restreinte de riches : La part du patrimoine mondial détenue par les 1 % des plus riches est passée de 44% en 2009 à 48 % en 2014, et la fortune des 80 personnes les plus riches s'élevait en 2014 à 1 900 milliards.

En France, les dividendes versés aux actionnaires explosent, plus 30 % en 2014, soit plus de 56 milliards d'euros.

Pendant ce temps, le gouvernement Valls/Hollande arrose les multinationales à coups de milliards via le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), recule devant les exigences du patronat, cède aux lois de la finance, bafoue le droit de l'environnement au profit des intérêts économiques.

... notre soif de justice sociale

-SMIC à 1700 euros net, augmentation des salaires, des pensions, des allocations chômage et minima sociaux.

-Réduction du temps de travail, pour aller vers les 32h, avec embauches correspondantes, respectant les conditions de travail, la vie privée des travailleurs-euses.

-Instauration d'un statut du salarié: continuité du socle contractuel avec maintien du salaire entre deux emplois ; obligation de reclassement des salarié-es sans limite de temps ; financement patronal mutualisé pour garantir ces droits.

-De nouveaux droits pour les salarié-es face à l'arbitraire patronal comme le droit de veto contre les licenciements, le maintien et l'extension des droits d'expression et de représentation dans les entreprises, les associations et les administrations sur les questions économiques, sociales, environnementales et de santé au travail.

-Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la fin des discriminations pour tous.

-Le renforcement des emplois et des services publics.



**Stoppons cette course folle vers toujours plus d'austérité !
Reprenons l'offensive,
retrouvons la force et la dignité
de l'action collective !**



**Sud Aérien, appelle à participer aux manifestations,
Le JEUDI 09 AVRIL 2015**

**R.V. Région Parisienne : 14h00 Place de la d'Italie
Appel à la grève*, de 1h à la vacation complète
du Mercredi 8 avril 22h00 au vendredi 10 avril 7h00.**

***Pour les salariés soumis à la loi Diard, n'oubliez pas d'en informer votre hiérarchie 48h à l'avance**

Rappel des obligations pour le personnel concernés par la loi Diard :

- les déclarations préalables ne concernent que les salariés dont l'absence est de nature à affecter directement la réalisation des vols.
- Vous devez vous déclarer au minimum 48h à l'avance, mais rien ne vous empêche de le faire plus tôt.
- La déclaration d'intention de grève peut-être individuelle ou collective.
- Vous n'êtes pas obligés d'utiliser le formulaire mis à disposition par la direction.

Un simple e. mail à votre hiérarchie suffit.

Le Tribunal de Grande Instance a désavoué Air France et donné raison à Sud Aérien (et cette décision a été confirmée par une autre décision du TGI, celle du 21 mars 2014, suite à une assignation lancée par SUD Aérien et FO. ...), car la Direction voulait imposer des formulaires internet individuels spécifiques comme seul moyen de déclaration.

On peut déclarer son intention sur papier libre, individuel ou collectif en marquant nom et service, envoyé 48h avant la participation à la grève.)

- Vous devez déclarer votre intention de reprendre le travail 24h00 avant votre reprise.
- Au cas où vous ne respectez pas les 24h de prévenance pour votre reprise, vous ne pouvez être sanctionné qu'en cas d'absence d'information répétée du moment de la reprise.

(Le Juge a interdit des retenues de salaires excédant les heures de grève, même si il n'a pas interdit de sanctionner des salariés qui à plusieurs reprises, n'auraient pas informé du moment où ils reprennent le travail).

- Vous ne pouvez être sanctionné en cas où vous vous confortez à un arrêt de travail précisant la durée de la grève, si vous faites toute la durée initialement prévu

Bureau National, le 30 mars 2015.

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien

